



PROCES-VERBAL

**COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉDUCATEURS ET ENTRAINEURS DE
FOOTBALL**

SECTION ÉQUIVALENCES

Réunion du : 30 avril 2026

Présidence : T. MONTAGNE

Présents : J. ALCOCER ; R. DEZIRE

Excusé :

Assistent à la réunion : C. ROMAGNE ; A. EL AMRANI

1 – EQUIVALENCES ANCIENS ET NOUVEAUX DIPLOMES FFF ET LICENCE UEFA

SUR PRESENTATION DES PIECES JUSTIFICATIVES, LES PERSONNES SUIVANTES SE VOIENT DECERNER :

- PREROGATIVES D'EXERCICE A PARTIR D'UNE LICENCE UEFA :

NOM	PRENOM	LICENCE UEFA
BOUKASSI	ILYAS	UEFA B
MAHDI	ZAHIR	UEFA ELITE YOUTH A
MASMOUDI	KARIM	UEFA PRO
NEUKERMANS	JONATHAN	UEFA B FUTSAL

2 – CARTES UEFA

NOM	PRENOM	LICENCE UEFA
BEAUMELLE	PATRICE	UEFA PRO
MORISSEAU	GILLES	UEFA A
NADO	STEPHANE	UEFA ELITE YOUTH A
RIMASSON	ANTHONY	UEFA ELITE YOUTH A
VALERY	PATRICK	UEFA A

3 – CROSSBORDER UEFA

- M. PETULLO Martin : Une réponse officielle a été envoyée à l'éducateur et à la fédération concernée.
- M. YAPICI Selcuk : Une réponse officielle a été envoyée à l'éducateur et à la fédération concernée.
- M. ZANETTI Didier : Une réponse officielle a été envoyée à l'éducateur et à la fédération concernée.

4 – RECONNAISSANCE FPC

NOM	PRENOM	LICENCE UEFA
GARCIA	RUDI	UEFA PRO

5 – DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR UNE ENTREE EN FORMATION (SITUATION DE HANDICAP)
--

- Mme AFONSO Célia : La commission prend connaissance de l'avis favorable du médecin fédéral. La demande est validée.
- M. BEN HOUIDHEG Sami : La commission prend connaissance de l'avis favorable du médecin fédéral. La demande est validée.
- M. THOMAS Noah : La commission prend connaissance de l'avis favorable du médecin fédéral. La demande est validée.
- M. PANTEL Yaniss : La commission prend connaissance de l'avis favorable du médecin fédéral. La demande est validée.

Prochaine réunion : 30 juin 2026

Procès-verbal réalisé par : CRO